

DÉLIBÉRATION N°DL20220068 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES - SAISON CULTURELLE 2022-2023 - CONVENTIONS

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la commune de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : l'association « Les Films de l'Imparfait », également dénommée « le Festival des 7 Collines », et le Rhino Jazz(s) Festival.

La première partie de la saison culturelle 2022/2023 comprendra deux spectacles dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes), dont l'articulation est présentée ci-dessous.

La commune de Saint-Chamond versera une participation forfaitaire pour l'accueil des spectacles :

- « **EN ATTENDANT LE GRAND SOIR** » de la Cie « Le Doux supplice », le jeudi 30 juin et le vendredi 1er juillet 2022 à 20h, salle Aristide Briand, programmé à Saint-Chamond par Le Festival des 7 Collines.

La commune de Saint-Chamond participera à cet accueil à hauteur de 4 500 € au budget « dépenses » ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle, à titre d'exemple).

La commune de Saint-Chamond disposera d'un contingent de 190 places à vendre sur l'ensemble des deux séances (95 places le jeudi 30 juin 2022 et 95 places le vendredi 1er juillet 2022).

- « **KAZ HAWKINS** », le vendredi 14 octobre 2022 à 20h, salle Aristide Briand, en partenariat avec Rhino Jazz(s) Festival.

La commune de Saint-Chamond participera à cet accueil à hauteur de 8 000 € du budget dépenses ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle, à titre d'exemple).

La commune de Saint-Chamond disposera d'un contingent à vendre de 400 places.

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec l'association « Les Films de l'Imparfait » et le Rhino Jazz(s) Festival,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD